

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 septembre 2016

1^{ère} Commission
N° CP-2016-8-1-4

Service instructeur
Direction des Finances

Service consulté

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT
O.P.H. HABITATS DE HAUTE-ALSACE
RÉHABILITATION DE 16 LOGEMENTS À HUNINGUE**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie d'emprunt intégrale à l'O.P.H. Habitats de Haute-Alsace relative à un prêt d'un montant de 288 000 €, pour le financement d'une opération de réhabilitation de 16 logements à Huningue.

Au cours de sa séance du 26 juin 2015 (délibération n°CG-2015-6-12-8) le Conseil départemental a donné délégation à la Commission permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de l'O.P.H. Habitats de Haute-Alsace relative à une demande de garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 288 000 € à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour financer une opération de réhabilitation de 16 logements locatifs collectifs situés 8 et 10 rue de la Libération à Huningue.

Cette opération a fait l'objet d'une convention départementale de partenariat et de subvention en date du 18 décembre 2015.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 789 835 € est prévu selon le tableau ci après :

| | |
|----------------------|------------------|
| Prêt C.D.C. Eco-prêt | 288 000 € |
| Prêt CDC PAM | 74 000 € |
| Emprunt alliance | 70 000 € |
| Subvention CD68 | 52 800 € |
| Subvention Région | 56 000 € |
| Fonds propres | 249 035 € |
| TOTAL | 789 835 € |

Les caractéristiques du prêt de la C.D.C.pour lequel la garantie est demandée sont les suivantes :

| Caractéristiques du prêt | Eco-prêt |
|------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Identifiant de la Ligne du Prêt | 5121181 |
| Montant de la Ligne du prêt | 288 000 € |
| Commission d'instruction | 0 € |
| Durée de la période | Annuelle |
| Taux de la période | 0,5 % |
| TEG de la Ligne du Prêt | 0,5 % |
| Phase d'amortissement | |
| Durée | 25 ans |
| Index | Livret A |
| Marge fixe sur index | - 0,25 % |
| Taux d'intérêt ¹ | 0,5 % |
| Périodicité | Annuelle |
| Profil d'amortissement | Amortissement déduit (intérêts différés) |
| Condition de remboursement anticipé volontaire | Indemnité forfaitaire 6 mois |
| Modalité de révision | DR |
| Taux de progressivité des échéances | 0 % |
| Mode de calcul des intérêts | Equivalent |
| Base de calcul des intérêts | 30/360 |

¹Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Ce prêt peut bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'opérations entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la délégation de la compétence logement au Département.

Les dispositions en la matière prévoient l'octroi d'une caution à 100 %, sans implication de la commune d'implantation et sans prise de sûreté, pour le financement des opérations de réhabilitation thermique du parc existant (rapport CG-2013-3-1-3 du 21.06.2013).

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN